

**COMMUNE DE QUENZA**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -  
- Antoine PINNA -  
- Notaires associés –  
6, Bd Bd Albert 1<sup>er</sup>  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 25 mars 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Marie Angéline PIETRI, demeurant à PORTO-VECCHIO.  
Née à QUENZA le 1er juillet 1937 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A QUENZA (CORSE-DU-SUD).

I. Dans un ensemble immobilier cadastré section C lieudit **TORRE** N°547 pour 41 ca.  
Le lot de copropriété N°3, soit un appartement formant la totalité du premier étage ;

II. Un 1/9 indivis d'une parcelle de terre en BND cadastrée section C lieudit **TORRE** N°551 pour 04 a 53 ca à prendre dans 05 a 00 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Paul CUTTOLI